

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T60/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ROMERO Sylvain en date du 26/06/2023, qui souhaite effectuer des travaux : dépôt de sable et gravier en occupant temporairement le domaine public (place de stationnement) au niveau du 1, Avenue Jean Cocteau ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Autorisation

Du 26 juin 2023 au 2 juillet 2023, Monsieur ROMERO Sylvain est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **dépôt de sable et gravier sur place de stationnement au niveau du 1, Avenue Jean Cocteau**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : l'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée. Il devra veiller à préserver l'accessibilité du domaine public aux personnes en situation de handicap.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire ainsi que la remise en état de la place de stationnement.

Article 4 : Monsieur ROMERO Sylvain occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie d'Elne, M. le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 28 juin 2023



Le Maire,

Christophe MANAS